

## TVA, plus-values : actualité et expertise en cas pratiques

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné :

Notaires et collaborateurs en droit immobilier

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Résoudre les principales difficultés rencontrées en matière de plus-values immobilières
- Analyser le régime fiscal d'une vente immobilière au regard de la TVA dans des situations complexes
- Maîtriser les dernières évolutions doctrinales, législatives et jurisprudentielles relatives aux plus-values immobilières et à la TVA et les intégrer à sa pratique.

### Contenu :

#### Plus-values immobilières : cas complexes

- Cas pratique n°1 Opérations intercalaires et origines de propriété
- Cas pratique n°2 Les biens migrants
- Cas pratique n°3 Difficultés d'application en matière d'exonération
- Cas pratique n°4 Traitement fiscal des travaux
- Cas pratique n°5 Profit de construction occasionnel et distinction avec les situations intermédiaires
- Cas pratique n°6 Plus-values et démembrément
- Cas pratique n°7 Particularité de calcul en cas de détention au travers d'une SCI
- Cas pratique n°8 Cession de titres à prépondérance immobilière
- Cas pratique n°9 Aspects internationaux des plus-values immobilières des particuliers

#### TVA : cas complexes

- Cas pratique n°1 TVA et lotissement patrimoniaux
- Cas pratique n°2 Assujettissement des entreprises et des personnes publiques en cas de vente

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION STRASBOURG : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 3 88 32 71 74 – Fax : +33 3 88 75 58 09 – Courriel : strasbourg@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

immobilière

- Cas pratique n°3 Opération de rénovation immobilière et TVA
- Cas pratique n°4 Qualification du bien vendu au regard de la TVA
- Cas pratique n°5 Régime des droits réels immobiliers
- Cas pratique n°6 Assiette de la TVA dans une opération de lotissement : impact de la décision de la CJUE
- Cas pratique n°7 TVA sur marge : garantir le maintien de la qualification fiscale du bien immobilier entre l'acquisition et la revente
- Cas pratique n°8 TVA et régularisation
- Cas pratique n°9 Difficultés d'application de l'article 257 bis du CGI

## Prérequis :

---

Bonnes connaissances en fiscalité immobilière

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION STRASBOURG** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 3 88 32 71 74 – Fax : +33 3 88 75 58 09 – Courriel : strasbourg@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

---